

**NOTE**

**DESTINATAIRES :** Gestionnaires des services municipaux regroupés et Conseils d'administration de district des services sociaux (GSMR et CADSS)

**EXPÉDITEUR :** Phil Graham  
Sous-ministre adjoint  
Division de la petite enfance et des services de garde

**DATE :** Le 15 avril 2021

**OBJET :** **Mesures de santé publique à durée limitée – Écoles et services de garde d'enfants**

---

Je vous remercie pour vos efforts continus pour assurer la sécurité des enfants, des familles et du personnel de garde pendant cette période difficile. Le ministère de l'Éducation s'engage à vous tenir au courant des mesures que l'Ontario prend pour protéger la santé et la sécurité publique, et le but de cette communication est de vous informer des nouvelles mesures suivantes.

Aujourd'hui, le gouvernement a annoncé qu'il offrira gratuitement des services de garde d'urgence aux enfants d'âge scolaire à compter du lundi 19 avril 2021. Cela fait suite à la décision de la province de fermer toutes les écoles élémentaires et secondaires, financées par les fonds publics et privés, pour l'apprentissage en personne après le congé d'avril. Le gouvernement continuera d'écouter les conseils d'experts en santé publique et nous fournirons une mise à jour dès qu'un retour sécuritaire à l'apprentissage en personne sera recommandé.

**Impact sur le fonctionnement des services de garde d'enfants**

Semblable à l'approche de janvier-février 2021 et reconnaissant la nature fondamentale des services de garde d'enfants dans l'offre d'un environnement de confiance et sécuritaire pour les enfants afin que les parents puissent travailler, les mesures suivantes sont mises en œuvre :

- Les services de garde pour les enfants d'âge préscolaire (c'est-à-dire âgés de 0 à 4 ans) resteront ouverts pendant la durée de ces mesures de santé publique d'une durée limitée. Cela comprend les services de garde agréés offerts dans des centres et en milieu familial.

- Pendant cette période où les écoles élémentaires fonctionnent virtuellement, les services de garde agréés, les fournisseurs de programmes autorisés de loisirs et de développement des compétences et les conseils scolaires n'auront pas le droit de desservir les enfants d'âge scolaire \*.
- Tous les programmes avant et après l'école seront fermés pendant cette période. Ces programmes pourront reprendre leurs activités lorsque les écoles élémentaires reprendront l'apprentissage en personne.
- Pour appuyer les parents d'enfants d'âge scolaire qui pourraient ne pas être en mesure de soutenir l'apprentissage ou les soins de leur enfant à la maison, le ministère de l'Éducation mettra en œuvre encore une fois un programme de garde d'enfants d'urgence pour les enfants d'âge scolaire des travailleurs de première ligne, sans frais pour les parents admissibles, pendant la période où les écoles fonctionnent à distance. Voir les détails ci-dessous.
- Il est interdit aux exploitants de programmes avant et après l'école qui doivent fermer de facturer des frais ou de pénaliser autrement les parents pendant cette période (par exemple, les parents ne doivent pas perdre leurs places de garde respectives).

\* Pour plus de clarté, certains enfants peuvent ne pas être inscrits à l'école et sont actuellement inscrits dans des services de garde agréés, même s'ils sont d'âge scolaire (p.ex., maternelle et jardin d'enfants). Les exploitants ayant des enfants d'âge de la maternelle et du jardin qui ne sont pas inscrits à l'école, mais qui sont plutôt inscrits dans des centres agréés en date du 12 avril 2021 peuvent continuer à desservir ces enfants pendant toute la durée de ces actions de santé publique à durée limitée, y compris la semaine lorsque les écoles élémentaires sont passées à un modèle d'apprentissage virtuel.

## **Santé et sécurité**

Tout le monde dans le secteur de la garde d'enfants a travaillé très fort pour mettre en place les mesures strictes de santé et de sécurité comprenant sans s'y limiter, les pratiques suivantes :

- Dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19 avant que toute personne n'entre dans les locaux de garde d'enfants (l'outil de [dépistage pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) est disponible pour aider au dépistage des symptômes);
- Adopter de bonnes habitudes d'hygiène des mains tout au long de la journée;
- Pratiquer la distanciation physique;
- Porter un masque et une protection oculaire; et
- Éviter de partager des objets, des jouets, de la nourriture, des bouteilles d'eau ou d'autres objets personnels.

La santé et la sécurité des enfants, du personnel et des exploitants des services de garde ont été notre principale préoccupation tout au long de cette pandémie. Il est de la plus haute importance que tous les milieux de garde d'enfants continuent d'adhérer à ces mesures pour pouvoir rester ouverts au service des familles.

## **Services de garde d'urgence ciblés pour les enfants d'âge scolaire**

### Admissibilité

Le gouvernement met en œuvre la liste d'admissibilité la plus étendue à ce jour, y compris les travailleurs de la santé, les travailleurs de la garde d'enfants, les employés des épiceries et des pharmacies, et ceux qui travaillent directement dans l'effort de vaccination contre la covid-19. Veuillez noter que toute personne dont l'enfant était inscrit à un programme de garde d'enfants d'urgence offert par un gestionnaire des services municipaux regroupés ou un conseil d'administration de district des services sociaux pendant la période commençant le 6 avril 2021 et se terminant le 16 avril 2021 est également admissible au programme provincial de garde d'urgence. Veuillez consulter l'annexe A pour la liste des travailleurs admissibles.

### Emplacements des services de garde d'urgence

Tous les services de garde d'urgence établis doivent être situés dans les milieux de garde d'enfants agréés existants et les programmes de jour prolongé gérés par le conseil afin de commencer rapidement les opérations. Il est suggéré que les emplacements des programmes existants, agréés avant et après l'école, faisant la transition en programmes à journée complète, pourraient être la meilleure option, mais les GSMR et les CADSS, en collaboration avec les exploitants et les conseils scolaires, ont le pouvoir discrétionnaire et la supervision de planifier tous les emplacements des services de garde d'urgence.

On demande aux conseils scolaires de rendre les bâtiments scolaires accessibles pour permettre le fonctionnement continu des services de garde réguliers et des services de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire alors que l'apprentissage en personne dans les écoles élémentaires n'est pas disponible. Veuillez continuer à travailler avec vos partenaires des conseils scolaires pour assurer la collaboration et le bon fonctionnement des programmes de garde d'enfants.

Veuillez noter que le personnel / les fournisseurs de services de garde d'enfants qui mettent en œuvre les services de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire sont invités à créer des conditions qui soutiennent l'engagement des élèves dans l'apprentissage à distance (par exemple, fournir un espace et du temps appropriés; soutenir la connexion à l'apprentissage à distance, si requis), mais ne sont pas responsables de la gestion des exigences de l'environnement virtuel d'apprentissage individuel de chaque enfant.

### Exigences de santé et de sécurité

Afin de soutenir le fonctionnement sain et sécuritaire des programmes de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire, tous les programmes de garde d'urgence établis doivent respecter les exigences suivantes :

- Toutes les exigences énoncées dans la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance* ainsi que toutes les politiques et lignes directrices actuelles du ministère doivent continuer d'être suivies, y compris l'annexe aux directives

- opérationnelles pour la [garde d'enfants](#) et [les programmes avant et après l'école](#).
- Toutes les mesures de santé mises en place par votre bureau de santé publique local.
  - Votre médecin hygiéniste local doit être informé de tous les milieux établis.

## Financement

Conformément à l'approche adoptée lors des actions de santé publique d'une durée limitée à l'hiver 2021, la province fournira un soutien financier pour les services de garde d'urgence. Les coûts des services de garde d'urgence seront couverts pendant la période de fermeture des écoles élémentaires pour l'apprentissage en personne à l'échelle de la province et / ou dans les régions désignées par le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario.

On demande aux GSMR et aux CADSS de suivre le financement associé à la gestion et à l'exploitation des milieux de service de garde d'urgence et il leur sera demandé de fournir des justifications sur les coûts engagés. Pour plus de facilité et pour assurer la cohérence, un gabarit de budget est fourni (voir l'annexe B) et inclut des précisions supplémentaires sur les paramètres de financement dans les sections d'instructions. Dans le gabarit de budget, nous demandons aux GSMR et CADSS de déclarer les fonds fournis aux centres de garde et aux agences de garde en milieu familial qui fournissent les services de garde d'urgence.

Les GSMR et les CADSS sont tenus de remplir et de soumettre ce gabarit au ministère. Le ministère assurera un suivi avec de plus amples informations sur la date d'échéance de la soumission pour cette période spécifique de la garde d'enfants d'urgence. Cependant, à des fins de planification, vous pouvez prévoir que ce gabarit sera dû au ministère dans un délai de 6 à 8 semaines suivant la fin des services de garde d'urgence dirigés par la province dans votre région.

À titre de rappel, lorsqu'ils sont éligibles, les exploitants doivent continuer à accéder aux programmes de soutien fédéraux dans le cadre du Plan de réponse économique du Canada. De plus, les exploitants admissibles devraient postuler aux programmes provinciaux offerts aux entreprises : [Entreprises : obtenez de l'aide avec les coûts relatifs à la COVID-19 | Ontario.ca](#).

## **Prochaines étapes**

### Gabarit de planification

Vous trouverez de nouveau ci-joint un gabarit de planification que vous avez déjà reçu (voir l'annexe C). Nous remercions ceux qui ont déjà soumis leurs gabarits de planification; il sera examiné le plus rapidement possible et vous serez informé lorsqu'il sera approuvé. Si vous n'avez pas encore soumis votre gabarit de planification, nous vous demandons de le retourner au ministère à [tpa.edu.earlylearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.earlylearning@ontario.ca) (prière de mettre votre conseillère pour la petite enfance en copie conforme) si possible aujourd'hui le 15 avril 2021 afin de donner du temps pour approuver les sites avant le lundi 19 avril 2021. Ce plan fournira au ministère les informations nécessaires pour

soutenir l'approbation et la surveillance des centres offrant des programmes de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire dans vos communautés.

Bien que les services de garde en milieu familial ne nécessitent pas l'approbation du ministère pour fonctionner, car ils ne sont pas sujets à fermeture, afin d'avoir une vue d'ensemble complète de leurs plans, le ministère demande aux GSMR et aux CADSS de répertorier également les agences de services de garde en milieu familial agréés qui fourniront des services de garde d'urgence dans leur gabarit de planification.

Un rappel lorsque vous remplissez le gabarit :

- Seuls les centres de garde inclus dans les plans locaux examinés et approuvés par le ministère seront habilités à fournir des services de garde d'urgence aux enfants d'âge scolaire. Vous recevrez une notification du ministère lorsque vos centres prévus auront été approuvés.
- Les sites de services de garde d'urgence proposés doivent être préparés pour répondre à toutes les exigences de la LGEPE pour les enfants d'âge scolaire.
- Les sites de garde d'urgence proposés doivent avoir une entente d'achat de service de fonctionnement général et / ou de subvention des frais de garde, sinon il faudra en conclure une entre l'exploitant et le GSMR / CADSS.
- Le ministère comprend que tous les GSMR / CADSS n'auront pas besoin de programmes de garde d'enfants d'urgence. Cependant, veuillez prendre le temps de l'indiquer sur le gabarit de planification (c.-à-d. cocher «oui» ou «non» et fournir une justification si aucun établissement de garde d'urgence n'est requis).
- Une nouvelle section a été ajoutée au gabarit si vous souhaitez demander l'approbation d'inclure un groupe ou secteur dans l'admissibilité qui ne figure pas sur la liste provinciale.

## Rapport

Vous trouverez ci-joint un gabarit de rapport de présence à remplir deux fois par semaine, là où le service de garde d'urgence est opérationnel. Le gabarit de rapport de présence doit être soumis avant midi à [tpa.edu.earlylearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.earlylearning@ontario.ca) (prière de mettre votre conseillère pour la petite enfance en copie conforme) comme suit :

- Lundi midi – rapport sur les données de présence du mercredi au vendredi précédent.
- Mercredi midi – rapport sur les données de présence pour lundi et mardi.

Lors de la soumission de votre rapport de présence, veuillez également indiquer dans votre courriel si vous avez une liste d'attente et la longueur de la liste d'attente (si vous n'avez pas de liste d'attente, vous n'avez pas besoin de soumettre cette information).

Nous reconnaissons que la décision de passer à l'apprentissage virtuel et à la garde d'enfants d'urgence pour les enfants d'âge scolaire affectera la vie quotidienne des gens, mais c'est une étape nécessaire pour essayer de ralentir la propagation de la COVID-19. Tout le monde a travaillé très fort pour que nos services de garde soient aussi sécuritaires et sains que possible, et avec votre soutien continu, nous pouvons

faire notre part pour assurer la sécurité de tous.

Le ministère continue de mettre la santé et la sécurité des enfants et des familles de l'Ontario au premier plan. Nous continuons également de dépendre de l'autorité et du pouvoir discrétionnaire des gestionnaires de système de services pour prendre des décisions qui appuient le mieux le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants dans leurs communautés. Veuillez continuer à nous dire comment nous pouvons soutenir vos efforts pendant cette période difficile.

Je vous remercie,

Phil Graham

Annexe A : Liste des travailleurs admissibles – Service de garde d'urgence

Annexe B : Gabarit de budget – Service de garde d'urgence

Annexe C : Gabarit de planification – Service de garde d'urgence

Annexe D : Gabarit de rapport de présence – Service de garde d'urgence